

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 27 février 2020

1. Forêt

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

2. Comptabilité

• Vote des comptes de gestion 2019

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion 2019 fournis par le Trésorier.

Les résultats se présentent de la façon suivante :

- Budget communal : 323 948,64 €
- Budget forêt : 326 383,84 €
- Budget assainissement : 11 875,47 €
- Budget lotissement de Thurey : 108 384,04 €
- Budget lotissement de la Corvée : - 9 000,00 €

Ces comptes sont adoptés.

• Vote des comptes administratifs 2019

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2019 effectués par la commune.

Budget communal

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	392 789,95 €	643 111,32 €	250 321,37 €		
Investissement	308 412,89 €	382 040,16 €	73 627,27 €	Restes à réaliser (RAR) :	87 391,00
Total	701 202,84 €	1 025 151,48 €	323 948,64 €	Résultat investissement avec RAR :	58 548,00
				Résultat total avec RAR :	44 784,27
					295 105,64

Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 258,08 €	350 146,93 €	335 888,85 €		
Investissement	42 217,74 €	32 712,73 €	- 9 505,01 €	Restes à réaliser (RAR) :	4 000,00
Total	56 475,82 €	382 859,66 €	326 383,84 €	Résultat investissement avec RAR :	0,00
				Résultat total avec RAR :	-13 505,01
					322 383,84

Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 434,81 €	57 294,39 €	17 859,58 €		
Investissement	42 932,69 €	36 948,58 €	-5 984,11 €	Restes à réaliser (RAR) :	0,00
Total	82 367,50 €	94 242,97 €	11 875,47 €	Résultat investissement avec RAR :	0,00
				Résultat total avec RAR :	-5 984,11
					11 875,47

Lotissement de Thurey

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00 €	108384,04 €	108 384,04 €		
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Restes à réaliser (RAR) :	0,00
Total	0,00 €	0,00 €	108 384,04 €	Résultat investissement avec RAR :	0,00
				Résultat total avec RAR :	108 384,04

Lotissement de la Corvée

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €		
Investissement	9 000,00 €	0,00 €	-9 000,00 €	Restes à réaliser (RAR) :	0,00 0,00
Total	18 000,00 €	9 000,00 €	-9 000,00 €	Résultat investissement avec RAR :	-9 000,00
				Résultat total avec RAR :	-9 000,00

Le Maire se retire de la séance.

M. Claude Béliard, élu Président de séance, soumet au vote les comptes administratifs à l'assemblée délibérante qui les approuve.

• Affectation des résultats de fonctionnement 2019

Il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Budget			
	Communal	Forêt	Lotissement de Thurey	Lotissement de la Corvée
Excédent de fonctionnement	250 321,37 €	335 888,85 €	108 384,04 €	0,00 € (pas d'excédent de fonctionnement à affecter)
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) (pour couvrir le déficit d'investissement)	0,00 € (pas de déficit d'investissement)	13 505,01 €	0,00 € (pas de déficit d'investissement)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	250 321,37 €	322 383,84 €	108 384,04 €	0,00 €

Le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

• Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil municipal autorise le Maire à ouvrir des crédits concernant les dépenses suivantes :

- Acquisition d'un logiciel de gestion bibliothèque pour 50 €
- Raccordement eau potable rue de la Corvée pour 2 900 €
- Acquisition d'un camion Peugeot Boxer pour 4 800 €
- Acquisition d'une guirlande électrique pour 310 €
- Acquisition de matériel informatique pour la bibliothèque et la mairie pour 460 €

• Dépôt sauvage Combe Lavaudans

Suite à la plainte déposée le 30 novembre 2016, la personne responsable des faits a été identifiée. Le Conseil municipal autorise le Maire à lui facturer le montant du préjudice de 1 920 €.

3. Autorisation de stationnement

Suite à la demande d'autorisation de stationnement taxi de M. Vuillet Benjamin, habitant de la commune, le Conseil municipal accepte de délivrer une deuxième autorisation de stationnement.

Le dossier sera transmis en Préfecture pour vérification et validation.

Le Conseil municipal fixe la taxe (emplacement de taxi) à 1 000 € par an.

4. Urbanisme

Déclaration préalable :

M. MERIALDO Nicolas

Division de parcelle

25 Grande rue

5. Subventions aux associations

Organismes	Propositions 2020
A.D.M.R.	50 €
Anciens combattants de Bouclans	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €
Amicale des parents d'élèves de Naisey	300 €
Association des donneurs de sang	50 €
Espérance sportive de Naisey-les-Granges	250 €
Foyer socio-éducatif de Saône (collège)	400 €
Ligue de l'enseignement (écran mobile)	620 €
Accro'Gym	200 €
Comice du 1 ^{er} Plateau	50 €
Coop. Scolaire Naisey (sortie scolaire +USEP)	300 €
Souvenir Français	50 €
Rézosaône	30 €
CLAN	200 €
D'Potes en scène	100 €
Périscolaire (fête de la musique)	100 €
Divers	500 €
Total	3 300 €

Le Conseil municipal accepte les propositions de subventions 2020 pour les associations ci-dessus sous réserve de présentation de leur compte-rendu d'Assemblée générale et de leur bilan financier respectif.

6. Bâtiments et terrains communaux

Salle multi-activités : Après différentes démarches et réflexions, le projet proposé par le cabinet Tout un Programme ne correspond pas à nos attentes. Une nouvelle étude lui sera demandée.

Lotissement de la Corvée :

Le Conseil municipal accepte le devis :

- d'Enedis pour l'extension de réseau rue des Pellerets pour un montant 2 993,60 € TTC
- du Syded pour la desserte électrique du lotissement pour 13 450 € TTC (participation du Syded : 6 300 €)

7. Périscolaire

Le coût de la participation financière de la commune pour le fonctionnement 2020 du périscolaire s'élèvera à 37 342,62 €.

Charges	Financement
73 504,45 €	CAF : 4 614,23 €
	Parents : 31 547,60 €
	Commune : 37 342,62 €

La majeure partie (71 %) des charges concerne les frais de personnel et ne dépend pas directement du nombre d'enfants fréquentant la structure. Par contre la prestation de la CAF et la participation des parents sont proportionnelles au nombre d'enfants. C'est pourquoi, lorsque la fréquentation diminue, la participation de la commune augmente et pour 2020 cette augmentation est de 5,59 % par rapport à 2019.

8. Téléphonie mobile

En réponse à la demande de terrain pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile par la société Free, le Conseil municipal propose un emplacement dans la parcelle ZK 126 située à côté de l'ancienne décharge.

9. Informations diverses

➤ Dates à retenir :

15 mars	Elections municipales 1 ^{er} tour	}	Bureau de vote ouvert de 8h à 18h en mairie
22 mars	Elections municipales 2 ^e tour		
31 mars	Opération brioches à partir de 18h30 (les personnes qui souhaitent participer à cette collecte peuvent contacter Bernard Cuenin au 06.10.65.76.72)		
21, 28 et 29 mars 3 et 4 avril	Représentations théâtrales (Salle Charles Parisse)		

RAPPEL : Recensement citoyen (ou militaire) obligatoire à 16 ans

Qui est recensé ?

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Pourquoi être recensé ?

Le recensement permet à l'administration de :

- convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Quelle est la procédure ?

Le recensement s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire (régularisation possible jusqu'à 25 ans).

La mairie vous remettra une **attestation de recensement** qui vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, permis de conduire...)

Les pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Le livret de famille

Des questions sur la JDC ?

Contactez le Centre du Service National de Besançon au 03.81.87.18.81.

CLAN - Rectificatif

Les nom et prénom d'une pianiste ne sont pas apparus sur le programme et sur les remerciements du concert de Noël du 20/12/2019.

MARGUET Léna qui a joué du piano à plusieurs reprises.

Sincères excuses pour cette omission et remerciements pour sa prestation.

Objet trouvé

Un porte-monnaie a été retrouvé sur la voie publique.
Le propriétaire peut venir le réclamer au secrétariat.